



ARRÊTÉ N° 20-059

Portant nomination de la directrice de l'immobilier et de la logistique

Le Président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;

Vu l'arrêté du 30 avril 1997 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'élection à la présidence de l'université Jean Moulin de Monsieur Jacques COMBY, professeur des universités, lors du conseil d'administration du 17 mai 2016 ;

Vu la délibération n° 2017-10-06-ins du conseil d'administration de l'université Jean moulin adoptée le 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-10-04-ins du conseil d'administration de l'université Jean Moulin adoptée le 15 octobre 2019 approuvant la politique indemnitaire des agents titulaires des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de santé (BIATS) ;

Vu l'avis du comité technique en date du 19 décembre 2019 sur la création de la Direction de l'Immobilier et de la logistique (DIL) ;

ARRETE

Article 1. – Madame Marie GUILLAUME, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, est nommée directrice de l'immobilier et de la logistique à compter du 20 janvier 2020.

Article 2 – Madame Marie GUILLAUME est placée sous l'autorité hiérarchique directe du directeur général des services.

Article 3. – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le 25 février 2020



Le Président de l'université Jean Moulin

Jacques COMBY